



Force Ouvrière vs démocratie sociale

Dominique Andolfatto

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto. Force Ouvrière vs démocratie sociale. La Revue socialiste, Parti socialiste, 2015, pp.77-87. <hal-01698166>

HAL Id: hal-01698166

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01698166>

Submitted on 2 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Andolfatto
Professeur de science politique, Université de Bourgogne (Credespo)
Dominique.Andolfatto@u-bourgogne.fr
Texte pour la *Revue socialiste*, 11 mai 2015, à paraître.

Force ouvrière vs « démocratie sociale »¹

Dans la forêt des sigles syndicaux, FO n'est guère connue et encore moins reconnue (mais elle n'est pas la seule organisation dans ce cas) : seuls 6 % des Français se déclarent proches d'elle dans une enquête récente². Il est vrai que la confiance dans les syndicats a fortement reculé, que le paysage syndical français est pour le moins complexe (et incompréhensible pour beaucoup), que FO n'est guère communicante – notamment sur elle-même – et paraît moins tenir d'une association classique de travailleurs, telle qu'on pouvait se représenter les syndicats, que d'un lobby de militants professionnalisés, partiellement entouré d'ombre et de mystère.

Dans un système démocratique, l'élection est la procédure normale pour désigner ses représentants. Apparemment, il n'y a pas de raison pour qu'il en soit différemment dans le domaine des relations professionnelles, spécialement dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle il s'est élevé bien peu de voix pour contester les réformes de 2008 à 2014 qui ont redéfini les règles de la représentativité syndicale et de la négociation collective. Or FO a rejeté ces réformes et cette opposition polarise sa « ligne » depuis quelques années. Pourquoi cette opposition de FO ? Elle provient de son histoire et de son implantation.

« Ni bolcho, ni catho, ni taulier »

FO appartient historiquement à l'un des deux rameaux qui composent le paysage syndical français : celui du mouvement ouvrier (ou du mouvement socialiste), qui s'est développé depuis la révolution industrielle et qu'il faut distinguer du catholicisme social (dont émane, par exemple, la CFDT). Cette origine, puis un demi-siècle d'histoire (1895-1947), FO les partage avec la CGT. Mais les anticommunistes de la CGT, regroupés autour du journal *Force ouvrière*, choisissent de faire scission en 1947 et de fonder leur propre organisation : la CGT-FO (ou, plus communément, FO). La confédération nouvelle entend préserver une conception résolument indépendante du syndicalisme, fidèle à la Charte d'Amiens (ce qui n'exclut pas l'engagement politique de militants mais à titre individuel) et se réclame, sans la désigner clairement, d'une social-démocratie à la française, héritière du planisme des années 1930.

Le secrétaire général historique de la CGT, Léon Jouhaux, rejoint lui-même FO dont il prend la présidence³. Il conserve également (jusqu'à sa mort en 1954), la présidence du Conseil économique et social. Il obtient même, en 1951 – on l'a oublié – le prix Nobel de la paix, en tant que président de la Confédération internationale des syndicats libres, le comité Nobel appréciant son attachement au syndicalisme indépendant, autrement dit soustrait à l'influence communiste. Il importe en effet de replacer la fondation de FO (et la distinction de son président) dans le contexte des débuts de la Guerre froide.

¹ L'auteur remercie Dominique Labbé pour la relecture de ce texte et ses remarques.

² Enquête Axys Consultants / *Le Figaro* / BFM Business du 30 avril 2015.

³ Léon Jouhaux, né en 1879, était secrétaire général de la CGT depuis 1909.

Ce contexte explique également que FO est d'abord, et pendant longtemps, l'antithèse de la CGT : aux luttes, elle oppose la négociation collective ; au rejet du capitalisme, la « politique contractuelle » et le paritarisme ; au communisme international, l'atlantisme et l'Europe communautaire... Bien avant que celle-ci ne personnifie la CFDT, FO et, singulièrement, son secrétaire général de 1963 à 1989, André Bergeron, consolident (plus qu'ils n'inventent) une tradition syndicale réformiste, déjà à l'œuvre dans une partie de la CGT d'avant-guerre. FO se veut alors le syndicat du « grain à moudre », un « meunier du social » dans les branches d'activité, au niveau interprofessionnel et dans la consolidation de l'Etat-providence lors des « Trente glorieuses » (avec la mise en place, par exemple, des retraites complémentaires, de l'Assurance chômage, de la formation professionnelle...)⁴. Cela étant, comme le soulignait déjà Alain Bergounioux dans les années 1970, le centre de gravité de FO mêle une « tradition de la présence » (soit le dialogue avec les pouvoirs publics et une participation active dans les instances paritaires) et une « tradition syndicale pure » (soit une solide dimension revendicative, soucieuse de résultats, à l'égard des employeurs)⁵.

Mais la retraite d'André Bergeron, perçu comme une sorte de « père tranquille » du syndicalisme incarné par FO, et la chute du mur de Berlin – qui interviennent la même année –, vont rendre la confédération doublement orpheline : l'anticommunisme qui était une de ses raisons d'être devient désuet tandis que le nouveau secrétaire général, Marc Blondel, n'a rien de l'homme de dialogue et de consensus que pouvait constituer son prédécesseur. Au contraire, c'est un amateur de corrida, volontiers tranchant, et qui – non sans lien avec la crise du communisme – prend appui sur la minorité trotskyste qui s'est renforcée dans les rangs de FO. D'ailleurs, la nature ayant horreur du vide, FO est tentée de reprendre la place du syndicalisme contestataire longtemps monopolisé par la CGT qui découvre dans les années 1990 la voie du syndicalisme de propositions ainsi que celle de Bruxelles. On pourrait presque croire à un jeu de chaises musicales.

Ce nouveau pilotage de FO conduit à une certaine fracturation entre fédérations, les unes attachées au réformisme, les autres gagnées par la radicalisation. Mais cela conduit aussi à une perte d'influence de FO dans la gestion des organismes paritaires et à une défiance des organisations patronales à son égard... lesquelles finiront par se rapprocher de la CFDT et même de la CGT lorsqu'il s'agira, dans les années 2000, de « rénover la démocratie sociale », en refondant sur de nouvelles bases les relations industrielles (notamment les règles de représentativité syndicale et de la négociation collective)⁶. Paradoxalement, le cycle de réformes qui s'engage alors, perçu comme une machine de guerre contre le « syndicalisme indépendant » qu'entend traduire FO, permet de refaire l'unité de la confédération et d'élaborer, comme on le verra, de nouvelles perspectives stratégiques.

Entre-temps, en 2004, FO s'est dotée d'un nouveau secrétaire général, Jean-Claude Mailly, ancien permanent recruté par Marc Blondel, mais plus affable, modeste et consensuel que ce dernier. Il va s'employer à réconcilier l'organisation avec elle-même, apaiser les tensions, renouer avec un discours réformiste sans renoncer pour autant à la critique. Agé de 62 ans, il entame en février 2015, un quatrième mandat, à l'issue du 23^{ème} congrès confédéral. Il incarne l'opposition de FO à la « démocratie sociale à la française ».

⁴ Voir : Michel Dreyfus, Michel Pigenet, dir., *Les meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

⁵ Alain Bergounioux, *Force ouvrière*, Paris, Seuil, coll. Politique, 1975, p. 211.

⁶ Voir : Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française*, Paris, Gallimard, 2009, p. 170-193.

Le rejet de la « démocratie sociale »

Alors que les thèmes de la « démocratie sociale » ou du « dialogue social » sont récurrents depuis le début des années 2000 et semblent faire l'objet d'un consensus – notamment politique⁷, voire social et culturel –, FO préfère faire entendre sans complexe sa différence. Elle consacre d'ailleurs une large partie des résolutions de son dernier congrès à rappeler son opposition aux réformes engagées au nom de la « démocratie sociale », expression qu'elle récuse et qui lui paraît, au mieux, un abus de langage, au pire une tromperie liberticide. Ainsi la confédération condamne « les lois dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010, volet « démocratie sociale de la loi du 5 mars 2014), issues de la position dite commune (CGT, CFDT, MEDEF, CGPME), lois qui visent à porter atteinte à la liberté syndicale et de négociation »⁸. Ces réformes sont dénoncées comme « dangereuses et rétrogrades »⁹. FO demande leur abrogation.

La confédération dénonce également la mise en cause de la hiérarchie des normes et ne souhaite pas que le contrat ou l'accord puisse se substituer à la loi. Elle critique en particulier le projet de loi de « modernisation du dialogue social », qui va conduire à un « affaiblissement des syndicats » (selon Jean-Claude Mailly)¹⁰, ainsi que la mise en place d'une commission pour « élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales »¹¹. FO redoute que « sous pression de la crise, les droits sociaux [soient] réduits »¹². Elle craint aussi que les changements de règles juridiques envisagés ne rendent encore plus difficiles et aléatoires les négociations sur les salaires alors même qu'elle fait de ceux-ci l'une de ses priorités, cherchant à être perçue par les salariés comme « le syndicat de la fiche de paie », soit l'organisation qui se veut attentive aux situations concrètes et à des résultats effectifs obtenus lors de négociations collectives, trop souvent formelles en France.

Si FO se montre donc hostile à toute réforme du système français de relations industrielles, dès lors que celle-ci remet en cause le droit syndical et la hiérarchie des normes, elle n'en demeure pas moins très impliquée dans les négociations de branche ou d'entreprise (voir le tableau 1). Certes, elle a rejeté certains accords interprofessionnels majeurs de la dernière période, tel celui sur la « compétitivité » et la « sécurisation de l'emploi » du 11 janvier 2013 ou encore celui sur la « qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle » du 19 juin 2013, estimant que le premier « a fortement fragilisé les droits des salariés »¹³ tandis que le second n'apporte pas de « gains nets » et peut même conduire à des « reculs »¹⁴. Pour autant, tant au niveau des branches que des entreprises, FO signe toujours un grand nombre d'accords. Seule la CFDT en signe plus tandis que la CGT s'oppose beaucoup plus fréquemment au niveau des

⁷ En particulier, les lois du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale » (gouvernement Fillon) et du 5 mars 2014 « relative à la formation professionnelle, l'emploi et à la démocratie sociale » (gouvernement Ayrault) s'inscrivent dans une même logique.

⁸ Résolution générale adoptée lors du 23^{ème} congrès confédéral, Tours, 2-6 février 2015.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Interview lors de l'émission « Les quatre vérités », France 2, 22 avril 2015.

¹¹ Projet de loi du 22 avril 2015 et lettre de mission de Manuel Valls à Jean-Denis Combrexelle (ancien directeur des relations du travail et inspirateur des principales réformes relatives à la « démocratie sociale » depuis 2008) du 1^{er} avril 2015.

¹² *FO Hebdo*, 21 avril 2015.

¹³ Résolution générale, *op. cit.*

¹⁴ Déclaration de Bertrand Neyrand, chargé de mission confédéral de FO, congrès Preventica, 2014.

branches. Les taux de signature des accords auxquels FO est partie prenante sont même en progression depuis 2008. Par contre, on observe que FO et la CFTC sont les organisations qui ont perdu le plus de positions dans les négociations d'entreprise depuis 2008. C'est-à-dire que faute de délégués syndicaux elles se trouvent empêchées de participer à certaines négociations. Cela peut s'expliquer par des reculs d'implantations et, surtout, des pertes de « représentativité », conséquence de la loi du 20 août 2008 (dont on comprend pourquoi elle est tant honnie par FO). De fait – si les données du ministère du Travail sont exactes –, on peut en déduire que FO aurait perdu, depuis 2008, un quart de ses positions « représentatives » et, donc, de négociateurs dans les entreprises.

Tableau 1 : La négociation collective en 2013 :
taux de signature (en %) des accords par les syndicats
(et évolution en points de pourcentage depuis 2008)

Type d'accords	FO		CGT		CFDT		CFTC		CGC	
Branche et niveau interprofessionnel (a)	74	(+ 4)	32	(- 2)	83	(+ 4)	76	(+ 7)	73	(+ 6)
Entreprise (b)	90	(+ 3)	85	(+ 3)	94	(+ 3)	89	(+ 1)	92	(+ 2)
Taux de présence aux négociations conclues par un accord (c)	38	(- 13)	58	(- 7)	61	(- 6)	23	(- 15)	34	(- 1)

(a) Proportion des accords signés par une organisation syndicale donnée, rapportée au nombre total d'accords signés dans l'année.

(b) Proportion des accords signés par une organisation syndicale donnée, rapportée au nombre total d'accords auxquels elle est présente dans l'année (en % et évolution en points de pourcentage).

(c) Proportion de accords auxquels un délégué syndical d'une organisation syndicale donnée, rapportée au nombre total d'accords signés dans l'année.

Source : Ministère du travail, *La négociation collective en 2013*, mai 2014.

Plus globalement FO critique la politique qu'elle qualifie « d'austérité » du gouvernement. Comme la CGT, elle demande le retrait du « pacte de responsabilité » – lancé par le président de la République le 31 décembre 2013 – et perçu comme un « acte belliqueux contre les travailleurs » en raison d'aides financières aux entreprises sans contreparties sociales. Cependant les manifestations organisées contre cette politique n'ont guère convaincu¹⁵.

FO est également sur le qui-vive pour la défense du statut des fonctionnaires. Elle dénonce la logique – depuis 2010 – de « démantèlement » et de « privatisation » des services publics et de la fonction publique¹⁶. Elle reproche encore à la Commission européenne une politique économique qui conduit à la « [soumission] des Etats au pouvoir des multinationales et de la finance »¹⁷.

Sur bien des aspects politiques, FO s'affiche donc contestataire (avec des convergences parfois embarrassantes avec la CGT), même si, en toute circonstance, son secrétaire général se montre toujours très posé, et si, sur le terrain, les équipes FO cherchent à être très présentes

¹⁵ La préfecture de police de Paris a par exemple recensé 32 000 manifestants le 9 avril 2015 à l'appel de FO, de la CGT, de la FSU et de Solidaires.

¹⁶ Résolution générale, *op. cit.*

¹⁷ *Ibid.*

– sauf empêchement juridique – dans la négociation collective ce qui permet à leur audience de résister.

Audience et effectifs

Depuis 2009 ont été mises en œuvre de nouvelles règles pour mesurer la « représentativité syndicale »¹⁸, qui confère aux organisations syndicales la capacité à agir dans les entreprises, les branches d'activité et les fonctions publiques. Il s'agissait aussi – lors des élections professionnelles – de favoriser une nouvelle « rencontre » entre les syndicats et les salariés ou les fonctionnaires après une trentaine d'années de déclin de la syndicalisation. Cependant ces nouvelles règles n'ont pas réussi à inverser cette tendance. Sur les 12,8 millions de salariés appelés à exprimer un vote syndical, seuls 39,5 % l'ont fait (lors du cycle électoral 2009-2012)¹⁹. Sur les 5,2 millions de fonctionnaires (et assimilés), 50,2 % ont voté en faveur d'une liste syndicale (en décembre 2014)²⁰. Il importe d'avoir ces données en tête pour apprécier l'audience des organisations syndicales (habituellement exprimée en suffrages exprimés et ne tenant donc pas compte de ces faibles niveaux de participation).

Cela étant, le paysage syndical demeure très éclaté alors que les réformes de 2008 et 2010 ambitionnaient aussi de le simplifier : 7 organisations dans le secteur privé, public ou semi-public (sans compter les listes syndicales qui ont obtenu moins de 1 % d'audience que le Ministère du Travail ne détaille pas) ; 10 organisations dans les fonctions publiques (sans compter les « autres » organisations propres à certaines catégories ou territoires).

Avec 807 434 voix de salariés (15,9 % des suffrages exprimés) et 486 857 voix de fonctionnaires (18,6 % des suffrages exprimés)²¹, FO se classe au 3^{ème} rang des organisations syndicales, derrière la CGT et la CFDT (voir le tableau 2). Ces dernières comptent 10 points d'audience de plus que FO dans le secteur privé, public ou semi-public mais cet écart se réduit sensiblement dans les fonctions publiques : 4,5 points avec la CGT et 0,7 point avec la CFDT.

Ce « rapport des forces » n'a apparemment rien de neuf. Depuis ses origines, FO occupe le 3^{ème} rang des organisations syndicales françaises. Dans le secteur privé, on observe tout de même que l'écart avec la CGT s'est fortement réduit depuis la fin des années 1970. Par contre, il s'est maintenu dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières. Au contraire, la CFDT a creusé l'écart dans le privé et dans la territoriale. Au total, par rapport à ses deux principales rivales, FO paraît avoir consolidé ses positions dans le secteur privé et dans la fonction publique d'Etat où, depuis 2011, elle est redevenue la première organisation

¹⁸ C'est la conséquence de la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale » et, pour la fonction publique, de celle du 5 juillet 2010 « relative à la rénovation du dialogue social », appliquée depuis 2011.

¹⁹ Il s'agit du dernier cycle électoral dont les résultats ont été publiés par le Ministère du Travail en 2013. Voir : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/modifie.pdf>

²⁰ Les résultats définitifs ont été publiés par le Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique en 2015 : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/resultats-des-elections-professionnelles-pour-comites-techniques-dans-la-fonction-publique-2014>

²¹ Mais si l'on calcule par rapport à l'ensemble des salariés (chiffre de 2013), ces résultats électoraux traduisent un taux d'implantation de FO dans le salariat (dont les fonctionnaires) de 5,4 %.

(position qu'elle avait déjà occupée au milieu des années 1980). Cependant, la « reconquête » de cette position se produit dans un contexte d'abstentionnisme massif²².

Autre constante : la fonction publique compte davantage dans l'audience électorale – et probablement les effectifs – de FO que dans celle des deux autres confédérations (expliquant au passage l'attention portée par FO à ce secteur d'emploi). La fonction publique représente en effet 38 % de cette audience (contre 31 % pour la CGT et 28 % pour la CFDT). Pour autant, l'UNSA et Solidaires sont bien plus dépendantes des fonctions publiques (plus de la moitié de leur audience). Mais ces données montrent aussi, contrairement à une opinion répandue, que l'essentiel des soutiens de FO provient bien du secteur privé. FO domine d'ailleurs dans quelques branches régionales de la métallurgie, du bâtiment et des travaux publics, du commerce... Elle est également majoritaire dans certaines grandes entreprises, telles Bouygues ou Airbus (elle a obtenu 57,9 % des suffrages exprimés à Airbus-Toulouse en décembre 2014). Autrement dit, l'assise de l'organisation est moins monolithique qu'on ne l'imagine habituellement.

Tableau 2 : Audience électorale de FO

	Voix (en milliers)	% des suffrages exprimés	% des suff. exp. (précédente élection)	Rang de FO (dernières élections)
Fonction publique d'Etat (a)	189,9	17,0	16,6 (2011)	1
Fonction publique territoriale (a)	175,1	17,4	17,7 (2011)	3 (CGT, CFDT)
Fonction publique hospitalière (a)	121,8	22,8	23,8 (2011)	3 (CGT, CFDT)
Fonction publique (total) (a)	486,9	18,1	18,6 (2011)	3 (CGT, CFDT)
Mesure d'audience (hors fonction publique) (b)	807,4	15,9	15,8 (2008)	3 (CGT, CFDT)

Sources : Ministères du Travail et la Fonction publique.

(a) En 2014.

(b) En 2009-2012.

Pour autant, le nombre de ses adhérents, et leur sociologie, demeurent plus mystérieux. Longtemps, FO a laissé croire qu'elle comptait un million d'adhérents. Pieuse légende mais c'était une façon de s'affirmer face à la CGT qui en comptait le double ou le triple. Puis, dans les années 2000, FO a indiqué compter 800 000 adhérents et, en 2011, 500 000 adhérents. Il ne s'agissait pas de traduire un reflux mais jouer le jeu d'une certaine transparence... même si la réalité est sans doute plus proche de 200 000²³. Quelques fédérations, telle la métallurgie, sans donner de chiffres, indiquent être en progression et même n'avoir jamais compté autant d'adhérents. Ce résultat traduirait d'abord le travail d'équipes de terrain. Mais, l'absence de

²² Dans la fonction publique, les syndicats parvenaient à mobiliser près de 90 % des personnels dans les années 1960, plus de 80 % dans les années 1980 et encore près de 70 % lors des dernières élections des commissions administratives paritaires en 2008-2010. Depuis la réforme de ces élections, en 2011, le niveau de participation est tombée à moins de 53 %.

²³ Sur la question des effectifs, voir : Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Les syndiqués en France. Qui ? Combien ? où ?*, Rueil-Malmaison, Editions Liaisons, 2007.

données publiques et tangibles interdit toute conclusion hâtive. Sur la base des résultats des élections professionnelles en 2002-2003, les effectifs de FO par fédération (ou branche) ont fait l'objet d'une estimation : Santé (47 000), Fonction publique (42 000), Commerce (33 000), Métaux (32 000), Education (26 000), Transports (17 000), Bâtiment (12 000), Défense (12 000), Energie (11 000)²⁴... Mais ce chiffrage n'a pas été actualisé depuis lors.

Cela dit, les nouvelles règles de représentativité qui ont mis en danger l'organisation de FO – on a pu le noter à propos de la participation du syndicat à la négociation collective – ont contribué manifestement à stimuler des équipes qui ne sont plus à l'abri d'une représentativité « présumée ». Et si la professionnalisation et le lobbying sont devenus des caractéristiques partagées des syndicats français, que la nouvelle contribution obligatoire sur les salaires pour financer les syndicats issue de la loi du 5 mars 2014 ne peut que renforcer, il importe également d'être davantage présent dans les entreprises et les administrations... au moins le temps des élections. FO en est consciente et, de ce point de vue, paraît même avoir une (petite) longueur d'avance par rapport à ses principales concurrentes comme le montrent ses résultats dans la fonction publique. Cela dit, FO pourra-t-elle s'opposer durablement aux réformes de la « démocratie sociale » alors qu'elle demeure très impliquée dans un système de relations professionnelles et paritaires dont elle tire, à l'instar des autres syndicats, l'essentiel de ses ressources ?

²⁴ *Ibid.*, p. 178.